

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE
MATERIEL A L'ASSOCIATION
PLANCHE DE CIRQUE

Direction Proximité
EL/CL
N° 2019-D-218

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- ⇒ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ⇒ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président modifiée,
- ⇒ VU, l'arrêté n°98 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Madame Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU en sa qualité de conseillère déléguée membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention de mise à disposition de matériel passée avec l'association Planche de Cirque, Le Champ de l'âge à Coulgens, pour l'organisation d'un spectacle.

Article 2 – La mise à disposition du matériel suivant est consentie à titre gratuit :

- Une tente pélican
- 150 chaises
- 10 tables plastiques vertes ou rouges
- 9 tables et 18 bancs de camping en bois.

Article 3 – Le matériel est mis à disposition de l'association du 6 au 13 juin 2019.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 7 juin 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **07/06/2019**
Publié ou notifié,
Le **07/06/2019**



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, sise 25 Boulevard Besson Bey, 16000 ANGOULEME, représentée par son Président, ci-après dénommée « GrandAngoulême », autorisé par décision n°2019-D-

d'une part,

ET

L'association Planche de Cirque, sise Le champ de l'âge, 16560 COULGENS, représentée par sa Présidente, ci-après dénommée « Planche de Cirque »

d'autre part,

PREAMBULE

Pour répondre au besoin exceptionnel de matériel de la part de Planche de Cirque, GrandAngoulême met à sa disposition du matériel afin d'accueillir du public dans de bonnes conditions lors d'un spectacle.

Article 1. Objet

GrandAngoulême met à disposition de Planche de Cirque le matériel suivant :

- ★ Une tente pélican
- ★ 150 chaises
- ★ 10 tables plastiques vertes ou rouges
- ★ 9 tables et 18 bancs de camping en bois

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Article 2. Durée

Ce matériel est mis à disposition de Planche de Cirque du 6 juin 2019 au 13 juin 2019

Le matériel devra être emprunté et ramené au local de stockage, situé à Champniers, aux dates indiquées ci-dessus.

Article 3. Obligations

Un état des lieux contradictoire du matériel sera dressé entre GrandAngoulême et Planche de Cirque avant et après la mise à disposition de celui-ci.

La Présidente est responsable de l'utilisation du matériel, du transport et du montage du matériel, et du respect des normes de sécurité.

Toute anomalie mentionnée sur l'état des lieux de restitution pourra donner lieu à facturation (dégradations éventuelles, ...)

Les notices d'utilisation et de montage seront remises aux personnes qui viendront chercher le matériel. Ces dernières prendront contact par téléphone (06.85.52.73.95) avec GrandAngoulême pour retirer et ramener le matériel. Le matériel ne pourra être retiré que sur présentation de cette convention signée des deux parties.

Article 4. Assurances

Planche de Cirque souscrit toute garantie dommages aux biens-responsabilité civils. Il assure le matériel pour la durée du prêt et transmet l'attestation d'assurance au service enfance jeunesse le jour du retrait du matériel.

Le matériel est assuré par la SMACL sous le numéro de contrat 054835/D.

Fait à ANGOULEME,
En deux exemplaires, le

Pour Planche de Cirque
La Présidente,

Pour GrandAngoulême,
Par délégation, Pour le Président,
La Conseillère déléguée, Membre de bureau

Céline MARIE

Anne Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU